

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 5

Présents :

M. Pierre ESCANDE
M. Philippe BAUDIERE
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Julie COUGET
M. Olivier PHALIPPOU

Absents :

Mme. Fanny SOLANS
Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Fanny SOLANS a donné pouvoir à Mme. Julie COUGET
Mme. Eliane GERSTENMAIER a donné pouvoir à Mme. Chantal GUILLOT
La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30
Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance

M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la modification du calcul des indemnités de fonction des élus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet amendement.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2017.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation des comptes de gestion Commune, Eau/Assainissement 2016.

Commune

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	192 083.00	185 481.00	377 564.00
Titres de recettes émis	119 126.67	146 667.00	262 793.67
Réduction de titres	4 684.04	0.00	4 684.04
Recettes nettes	114 442.63	143 667.00	258 109.63

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	192 083.00	185 481.00	377 564.00
Mandats émis	85 978.65	124 660.57	210 639.22
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	85 978.65	124 660.57	210 639.22

RESULTAT DE L'EXERCICE <i>Excédent</i> <i>Déficit</i>	28 463.98	19 006.43	47 470.41
--	------------------	------------------	------------------

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	- 40 739.47	98 419.86	57 680.39
Part à affectée à l'investissement : exercice 2015	0.00	51 179.47	51 179.47
Résultat de l'exercice 2016	28 463.98	19 006.43	47 470.41
Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 12 275.49	66 246.82	53 971.33

Eau/Assainissement

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	153 279.00	16 025.00	169 304.00
Titres de recettes émis	11 644.59	9 933.48	21 578.07
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	11 644.59	9 933.48	21 578.07

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	153279.00	16 025.00	169 304.00
Mandats émis	8 356.00	13 475.13	21 831.13
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	8 356.00	13 475.13	21 831.13

RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	3 288.59		
Déficit		3 541.65	253.06

EAU	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	39 220.95	5 291.45	44 512.40
Part à affectée à l'investissement : exercice 2016	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2016	3 228.59	- 3 541.65	253.06
Résultat de clôture de l'exercice 2016	42 509.54	1 749.80	44 259.34

Résultats qui seront repris au budget 2016.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

III. Vote Compte Administratif Commune, Eau/Assainissement 2016.

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Commune

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	124 660.57	85 978.65	210 639.22
Titres émis	143 667.00	114 442.63	258 109.63
Résultat de l'exercice	19 006.43	28 463.98	47 470.41
Résultat reporté	47 240.39	- 40 739.47	6 500.92
Résultat de clôture hors restes à réaliser	66 246.82	- 12 275.49	53 971.33
Restes à réaliser dépenses		38 759.00	38 759.00
Restes à réaliser recettes		22 372.00	22 372.00
Solde restes à réaliser		- 16 387.00	- 16 387.00
Besoin de financement		28 662.49	28 662.49

Hors la présence de M. Pierre ESCANDE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

Vote : 6 votants Abs : 0 Pour : 6 Contre : 0

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau et Assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

Eau/Assainissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	13 475.13	8 356.00	21 831.13
Titres émis	9 933.48	11 644.59	21 578.07
Résultat de l'exercice	- 3 541.65	3 288.59	- 253.06
Résultat reporté	5 291.45	39 220.95	44 512.40
Résultat de clôture hors restes à réaliser	1 749.80	42 509.54	44 259.34
Restes à réaliser dépenses		7 500.00	7 500.00
Restes à réaliser recettes		0.00	0.00
Solde restes à réaliser		- 7 500.00	- 7 500.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du service Eau et Assainissement 2016.

Vote : 6 votants Abs : 0 Pour : 6 Contre : 0

IV. Désignation membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que vu le Code Général des Impôts, vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1^{er} janvier 2017, vu la délibération du

Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées et sa composition qui est de un membre de chaque conseil municipal, il doit désigner le conseiller qui représentera la commune au sein de cette commission. Après que Mme. Julie COUGET ait proposé sa candidature, les membres du Conseil municipal décident de la désigner membre de la CLECT.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

V. Désignation membres des commissions thématiques intercommunales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1^{er} janvier 2017, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 créant les commissions thématiques intercommunales et considérant que les communes peuvent désigner 2 représentants maximum par commission, il doit désigner les conseillers municipaux qui représenteront la commune :

Proposition du Conseil municipal

- Commission voirie : Pierre ESCANDE et Olivier PHALIPPOU
- Commission déchets : Pierre ESCANDE et Chantal GUILLOT
- Commission Electrification : Pierre ESCANDE et Philippe BAUDIERE

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VI. Dissolution du SIVU des Saint Peyres.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du SIVU des Saint Peyres en date du 22 décembre 2016 relative aux modalités de dissolution de ce syndicat et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modalités et notamment sur la répartition de l'actif et du passif. Ouï cet exposé, les Conseillers se prononcent favorablement.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VII. Indemnités de fonction Maire et Adjoint.

Vu les articles L.2123-20 et suivants du CGCT, vu le PV de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, vu les arrêtés municipaux en date du 29 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints, vu le décret 2017-85 du 29 janvier 2017, le Conseil Municipal doit décider, avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VIII. Avis travaux création d'un groupe de turbinage du débit réservé au barrage de la Raviège.

EDF projette de réaliser des travaux de création d'un groupe de turbinage du débit réservé en pied de barrage de la Raviège. Les travaux projetés ne nécessitent pas de vidange de la retenue. Le Conseil municipal ayant donné un avis favorable à ce projet, il sera transmis à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie.

IX. Avis plan de protection de la forêt contre l'incendie.

Le précédent plan de protection de la forêt contre l'incendie ayant expiré, son renouvellement a été engagé au cours de l'année 2016 par les services de l'Etat. Le nouveau PPFCl dont l'objet est

la préservation des risques d'incendie de forêt et la limitation de leurs conséquences couvrira la période 2017/2026. Ce plan précise que tout ou partie de la commune de Lamontélarié doit être classée dans une zone d'aléa subi fort à très fort sur une surface supérieure au seuil critique. Les conséquences directes sont notamment l'information du public et des personnels de collectivités, les obligations légales de débroussaillage et enfin des prescriptions lors de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme. Les membres du Conseil municipal demandent un délai supplémentaire afin de consulter les documents mis à disposition sur le site correspondant de la DDT, et ceci avant de donner un avis. Il leur est rappelé qu'ils disposent d'un délai de deux mois, au-delà, leur avis sera réputé favorable.

XI. Entretien et mise aux normes service campanaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un administré de la commune lui a rappelé que la cloche de l'église sonnait le glas ne fonctionnait pas correctement depuis trop longtemps et ceci à juste titre. Il a été immédiatement fait appel à l'entreprise CAMPA MONTPELLIER, entreprise qualifiée *Qualibat*, (organisme chargé en France, sous le contrôle de l'Etat, de la qualification et de la certification des entreprises de bâtiment). Celle-ci, spécialisée en système campanaire, a effectué cette réparation en urgence. Pour cela, l'entreprise a déposé le tintement n°3, modifié le logement pour un meilleur réglage et remplacé les deux ressorts de volée de la cloche n°2.

Monsieur le Maire en a profité pour demander à l'entreprise d'effectuer une expertise totale de l'église. Il en résulte que le tableau de commande de l'horloge, l'électrification du clocher et du bâtiment en totalité, les paratonnerres et les parafoudres ne sont pas aux normes, la sécurité électrique générale est à corriger. Un diagnostic a été également réalisé au niveau de l'état général du beffroi, des jous, battants et autres moteurs de volée et de tintement.

Tout cela suscite donc un besoin de travaux tel que le remplacement du tableau de commande des cloches actuellement alimenté en 400V et donc non conforme aux normes électriques actuelles, une mise en sécurité du clocher, la mise en place des parafoudres obligatoires ainsi qu'une mise en conformité du paratonnerre.

Après en avoir longuement débattu, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande que soit mis en concurrence ces devis par des électriciens en bâtiment qui pour lui seraient peut-être moins coûteux, et doit les contacter. Il est décidé que le montant des travaux de mise aux normes les plus urgents tels que le remplacement du tableau de commande, la mise en sécurité du clocher et l'installation des parafoudres sera inscrit prévisionnellement au budget 2017.

Il a été également décidé d'accepter la proposition du contrat annuel d'entretien et de maintenance renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans et pour un montant de 185€ HT/an. Il est compris dans ce contrat :

- l'entretien campanaire complet de l'installation
- la vérification des protections foudre
- un rapport complet détaillé de l'installation
- le contrôle de sécurité de l'ensemble de l'édifice
- l'accompagnement de l'expert en assurance en cas de coup de foudre
- tous les déplacements gratuits en cas de panne
- une garantie de 10 ans sur le matériel CAMPA installés
- le prêt d'un appareil en cas de panne

XII. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune question diverse, la séance est levée à 20H00.

Le Maire
Pierre ESCANDE